

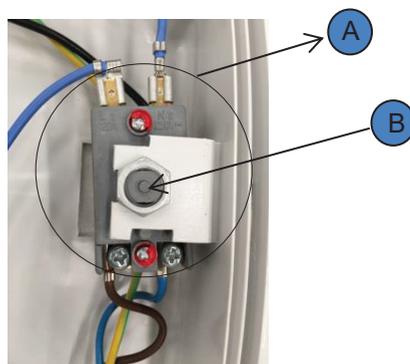
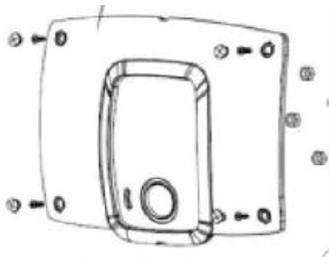
## EN CAS DE PROBLEME

Si, lors de la première chauffe **le voyant est éteint** ou s'il reste constamment éteint, faire mesurer par un professionnel l'alimentation électrique (à l'aide d'un multimètre).

Voici les cas selon les résultats de la mesure :

- S'il n'y a pas d'alimentation ou si l'alimentation est incorrecte : ce défaut d'alimentation est à faire corriger par un électricien
- S'il y a bien 230V environ :

Tous nos chauffe-eaux sont équipés d'un coupe circuit de sécurité **(A)** qui déclenche l'arrêt du chauffe-eau si la température atteint accidentellement une valeur exagérée. En cas de déclenchement de la sécurité, **COUPER LE COURANT AVANT TOUTE OPÉRATION**. Pour réarmer la sécurité, il est nécessaire de retirer le capot (ôter les 4 vis, cf. Fig. ci-dessous), ensuite, appuyer sur le bouton **(B)** du coupe-circuit thermique



## CONDITIONS DE GARANTIES

1) - Le chauffe-eau doit être installé par une personne habilitée conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur et aux prescriptions de nos notices techniques.

Il sera utilisé normalement et régulièrement entretenu par un spécialiste.

Dans ces conditions, notre garantie s'exerce par échange ou fourniture gratuite à notre Distributeur ou Installateur des pièces reconnues défectueuses par nos services, ou le cas échéant de l'appareil, à l'exclusion de toute indemnité et prolongation de garantie.

La garantie prend effet à compter de la date de pose, justificatif d'installation faisant foi ; en l'absence de justificatif, la date de prise en compte sera celle de fabrication indiquée sur la plaque signalétique du chauffe-eau majorée de six mois.

La garantie de la pièce ou du chauffe-eau de remplacement (sous garantie) cesse en même temps que celle de la pièce ou du chauffe-eau remplacé.

### GARANTIE

Cuve : 3 ans

Éléments électriques et pièces amovibles : 1 an

Les frais ou dégâts dus à une installation défectueuse (gel, groupe de sécurité non raccordé à l'évacuation des eaux usées, absence de bac de rétention, par exemple) ou à des difficultés d'accès ne peuvent en aucun cas être imputés au fabricant.